

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2018

Compte-rendu affiché le 05 avril 2018

Etaient présents : M. BENAND Laurent, Mme BENAND Maryse, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. COMMAND Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT André, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, M. MAXIT Bernard, Mme MAXIT Carole, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : -

M. DAVID-CRUZ Gérald a été nommé secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017

Pour mémoire :

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur (M. Le Maire).

Le Compte de Gestion du receveur (comptable public) est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Les montants de ces deux comptes doivent être identiques.

M. le Maire procède à la lecture, article par article, des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes qui peuvent se résumer ainsi :

- Budget principal

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	505 632,42 €
Dépenses de fonctionnement :	2 565 479,53 €
Recettes de fonctionnement :	2 570 801,70 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	5 322,17 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	510 954,59 €

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	558 887,54 €
Dépenses d'investissement :	1 035 050,79 €
Recettes d'investissement :	1 138 212,49 €
Résultat d'investissement de clôture :	662 049,24 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	718 624,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	122 643,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	66 068,24 €

- Budget annexe « Eau et assainissement »

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	70 607,49 €
Dépenses de fonctionnement :	209 898,19 €
Recettes de fonctionnement :	308 912,93 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	99 014,74 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	169 622,23 €

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	64 350,98 €
Dépenses d'investissement :	103 548,16 €
Recettes d'investissement :	181 887,49 €
Résultat d'investissement de clôture	142 690,31 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	74 525,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	68 165,31 €

- **Budget annexe « Forêts »**

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses de fonctionnement :	46 432,62 €
Recettes de fonctionnement :	62 061,37 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	15 628,75 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	15 628,75 €

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	- 18 730,61 €
Dépenses d'investissement :	11 848,56 €
Recettes d'investissement :	16 733,48 €
Résultat d'investissement de clôture	- 13 845,69 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 13 845,69 €

- **Budget annexe « Remontées mécaniques »**

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	17 712,54 €
Dépenses de fonctionnement :	1 031 861,42 €
Recettes de fonctionnement :	1 237 547,34 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	205 685,92 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	223 398,46 €

INVESTISSEMENTS :

Résultat reporté	323 306,19 €
Dépenses d'investissement :	957 203,96 €
Recettes d'investissement :	649 169,35 €

Résultat d'investissement de clôture	15 271,58 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	206 800,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	31 000,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 160 528,42 €

Hormis M. le Maire, qui ne participe pas au vote, l'ensemble des membres valide les Comptes Administratifs.

3. Affectation des résultats d'exploitation 2017 (Budget principal et annexes « remontées mécaniques », « eau », « forêt »)

Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer sur l'affectation des résultats d'exploitation (budgets de fonctionnements) du budget principal et des budgets annexes. Il rappelle que si ce résultat est positif, il sert en priorité à couvrir les besoins de fonctionnement de la section d'investissement.

Les résultats des différents budgets sont arrêtés comme suit :

- Budget principal

EXCEDENT AU 31/12/2017	510 954,59 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	510 954,59 €

- Budget eau et assainissement

EXCEDENT AU 31/12/2017	223 398,46 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	160 528,42 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	62 870,04 €

- Budget forêts

EXCEDENT AU 31/12/2017	15 628,75 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	13 845,69 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	1 783,06 €

- **Budget remontées mécaniques**

EXCEDENT AU 31/12/2017	169 622,23 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	169 622,23 €

L'ensemble des membres valide les Comptes Administratifs.

4. Avenant des marchés COPPEL et POMA Grandes Inspections 2017

M. le Maire informe les membres que la commune a été avisée de différents avenants pour des prestations réalisées en 2017 sur le budget des remontées mécaniques. Ces avenants qui concernent les remontées mécaniques portent sur les prestations suivantes :

	Objet	Différence en euros HT par rapport au marché initial
Lot 1	Travaux sur les véhicules, lignes et station pour TC PANTHIAZ	1 185,00
Lot 2	Etude et fourniture des pièces pour TC PANTHIAZ	- 7 541,33
Lot 3	Travaux sur les véhicules, ligne et station pour TSF BRAITAZ	8 735,00
Lot 4	Etude et fourniture des pièces pour TSF BRAITAZ	3 578,05
Lot 5	Travaux sur les véhicules, lignes et stations pour TSF FONTAINES	912,20
Lot 6	Etude et fourniture des pièces pour TSF FONTAINES	2 367,73
Lot 9	Réduction du réducteur TC PANTHIAZ	7 014,84

L'ensemble des membres valide ces avenants.

5. Mission de maîtrise d'œuvre TIM Ingénierie

M. le Maire présente l'offre de mission « Maîtrise d'Œuvre Grandes Inspections 2018 » adressée par le Cabinet TIM Ingénierie. Cette mission concerne les télésièges du Tromby et de Braitaz ainsi que la télécabine de la Panthiaz. Le montant des honoraires est de 13 000,00 euros HT.

M. le Maire pose la question du maintien, ou non, du télésiège du Tromby. Les enjeux sont financiers (environ 140 000 euros sont nécessaires en 2018 pour assurer le maintien de son exploitation, puis 195 000 euros sur les années à venir), mais aussi stratégiques. En effet, sans ce télésiège, le domaine de Braitaz risque d'être réduit à une simple liaison vers Châtel et perdra son attrait touristique. Aussi, en cas de démantèlement des investissements seraient aussi à prévoir (la sécurisation contre les avalanches...).

M. BENAND Laurent souligne que le télésiège du Tromby est un équipement indispensable pour maintenir le domaine de Braitaz attractif. Il rappelle que valoriser le domaine skiable avec des espaces ludiques fait aussi partie de la Délégation de Service Publique.

M. GRILLET-AUBERT André propose de maintenir le Tromby en activité sur une durée de deux ans afin de se dégager le temps de réflexion nécessaire.

M. DAVID-CRUZ Gérald rappelle que le domaine skiable de Braitaz devait initialement se prolonger jusque vers Torgon en Suisse. Il souhaite que le démantèlement du Tromby soit conditionné à la réalisation de cette extension et à condition de ne pas augmenter le prix des forfaits.

La réflexion sera poursuivie lors de la prochaine séance.

6. AURFASS : mission d'assistance technique consultation marché assurance à compter du 1^{er} janvier 2019

M. le Maire présente aux membres la proposition adressée par le Cabinet AURFASS pour une assistance en ce qui concerne le renouvellement des 4 lots d'assurance de la commune à partir du 01.01.2019. Ces lots sont les suivants :

- Dommage aux biens Immobiliers et Mobiliers
- RC
- Véhicules
- Protection juridique et défense pénale des agents et des élus

Les honoraires sont de 2 800 euros pour cette prestation.

M. le Maire souligne la qualité de suivi des contrats d'assurance grâce à l'assistance de ce cabinet.

L'ensemble des membres valide cette proposition.

7. Demande de subvention « amende de police »

Le Conseil valide la réalisation d'une demande de subvention pour le cofinancement des travaux de réhabilitation de la rue de l'école. Un montant de 15 000 euros (sur un budget de 74 200.30 euros) sera sollicité au Conseil Départemental.

8. Embauche de personnel saisonnier été 2018

- M. le Maire informe les membres que Mme ANDUJAR Estelle a proposé sa candidature pour un emploi saisonnier du 02 mai au 30 novembre 2018.

Sa candidature est retenue par le Conseil.

- Le recrutement d'un second saisonnier est également validé sur la période du 1^{er} juin au 31 octobre.

Monsieur le Maire précise que le contrat de Pierre Lacroix arrive également à son terme fin avril. Etant donné que ce dernier n'a pas souhaité renouveler son poste, l'ensemble des membres propose de lancer un appel à candidature.

9. Convention Entente Intercommunale (football)

L'ensemble des membres valide la signature d'un avenant à la convention pour l'Entente Intercommunale (football) qui porte sur le montant de la part communale en 2018.

10. Prolongement ou non de la navette communale

M. Le Maire informe les membres que la SELCA a souhaité prolonger l'exploitation du domaine skiable du jusqu'au 08.04.2018 (au lieu du 02.04.2018 comme prévu initialement). Se pose alors la question du prolongement ou non du service de navette communale (dont l'objectif est d'assurer une desserte vers les stations de ski).

LA SAT, société exploitante de ce service propose, le cas échéant, de faire circuler un seul car pour un montant de 750 euros / jour.

M. BENAND Laurent rappelle que ce service présente un intérêt pour les groupes avant tout.

M. Le Maire ajoute que la majorité des hôtels et certains centres de vacances seront fermés à ce moment.

L'ensemble des membres s'accorde pour ne pas prolonger le service de navette communale jusqu'au 08.04.2018 car l'activité touristique sera réduite et la dépense d'a pas été prévue dans le budget.

11. Examen des Déclaration Préalables

M. Le Maire présente au Conseil les Déclarations de Travaux adressées en mairie (à la suite de celles traitées par le Conseil du 14 mars 2018).

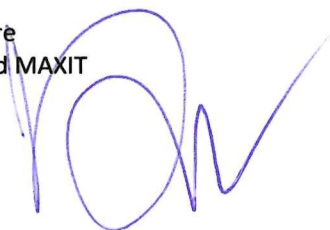
Après discussion le Conseil donne un avis sur chacune des demandes.

12. Questions diverses

M. Le Maire informe les membres que les travaux de réhabilitation de la rue de l'école se dérouleront à partir du lundi 09.04 sur une durée de 15 jours durant la période des congés scolaires. Des itinéraires de passages alternatifs ont été proposés pour assurer la pose et dépose des enfants au multi-accueil des Gattions et pour les occupants de la résidence du Thyl.

M. DAVID-CRUZ David fait remarquer que M. Bouvier a mis en place une rampe d'accès à l'entrée du bâtiment « la Fruitière » et regrette que cet aménagement ne s'intègre esthétiquement pas dans le bâtiment existant. Une autorisation aurait pu être demandée en mairie.

Le Maire
Bernard MAXIT



Le Secrétaire
Gérald DAVID-CRUZ

